

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Résumé d'entrevue : Bureau du Conseil privé (John Hannaford, Nathalie G. Drouin, Daniel Rogers, Janice Charette, Jody Thomas et Stephen de Boer)*

Le 21 juin 2024, de hauts fonctionnaires, anciens ou actuels, du Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») ont été rencontrés en entrevue par les avocats de la Commission. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et on y a fait référence à de l'information classifiée. Le présent document constitue la version publique du résumé d'entrevue classifié qui a été déposé en preuve dans le cadre des audiences tenues à huis clos en juillet et en août 2024. Il révèle des éléments de preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porteraient pas atteinte aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Personnes interrogées

- [1] Daniel Rogers a été nommé conseiller adjoint à la sécurité nationale et au renseignement (« **CASNR** ») auprès du premier ministre et sous-secrétaire du Cabinet (Protection civile) en juin 2023. Avant cette date, il était chef adjoint du Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** ») et sous-secrétaire du Cabinet (Protection civile).

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- [2] Nathalie G. Drouin est sous-greffière du BCP et conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« **SG-CSNR** »). Elle occupe également le poste de secrétaire adjointe du Cabinet.
- [3] John Hannaford est greffier du BCP depuis juin 2023. Il était auparavant sous-ministre (« **SM** ») de Ressources naturelles Canada.
- [4] Janice Charette a occupé le poste de greffière du BCP de 2014 à 2016 et de mars 2021 à juin 2023.
- [5] Jody Thomas a occupé le poste de CSNR de janvier 2022 à janvier 2024. Avant cette date, elle était SM du ministère de la Défense nationale (« **MDN** »).
- [6] Stephen de Boer est devenu conseiller de la politique étrangère et de la défense (« **CPED** ») auprès du premier ministre en juin 2023. Il a auparavant occupé les postes de sous-ministre adjoint (« **SMA** »), Direction générale des affaires internationales, d'Environnement et Changement climatique Canada et d'ambassadeur auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

2. Structure de gouvernance de la sécurité nationale et du renseignement

2.1. BCP

- [7] M^{me} Charette a expliqué qu'elle a créé le poste de CASNR pour répondre aux défis naissants en matière de sécurité nationale et de protection civile. Le volume de travail avait nettement augmenté, ce qui sollicitait la CSNR de toutes parts et exigeait qu'elle voyage fréquemment à l'étranger. La création de ce poste tenait compte du fait que le sous-secrétaire (Protection civile) et la CSNR devaient souvent travailler de concert.
- [8] M. de Boer a expliqué que le CPED relève de la SG-CSNR et que la PED est un petit secrétariat, relativement accessoire dans le domaine de l'ingérence étrangère. Il reçoit de l'information principalement d'Affaires mondiales Canada (« **AMC** »), du MDN, de Sécurité publique Canada (« **SP** ») et des agences de sécurité et de renseignement. Il analyse cette information afin de conseiller le premier ministre (« **PM** ») relativement

NON CLASSIFIÉ

aux enjeux de politique étrangère. Si un enjeu lié à l'IE met en cause la politique étrangère, son apport fait partie des conseils que prodigue la SG-CSNR au PM.

2.2. Structure de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement

- [9] M. Rogers a expliqué que le BCP a récemment rassemblé les agences et départements de sécurité nationale afin de mener des consultations à l'interne et présenter des options pour revoir la structure de gouvernance de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement. Il a affirmé que cette initiative a été motivée par le volume et le rythme accrus des enjeux en matière de sécurité nationale et constituait une occasion de déterminer si le cadre de gouvernance remplissait bien son rôle et s'il était aussi efficace qu'il pourrait l'être. Les options proposées diffèrent, mais il existe un consensus qu'une certaine rationalisation s'impose. La fréquence et le nombre de réunions constituent l'une des principales préoccupations.
- [10] Les avocats de la Commission ont interrogé les personnes qui participaient à l'entrevue au sujet d'un breffage du BCP donné par M. Rogers sur les différentes options pour revoir la structure de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement¹. M. Rogers a mentionné que des discussions à cet égard se poursuivent et qu'aucune des options décrites dans la présentation n'a été sélectionnée à l'heure actuelle. La centralisation des secrétariats de comités constitue un des aspects de la restructuration. Cela a soulevé des questions sur la possibilité de coprésider les comités et, s'il s'agit d'une option, sur la question de savoir qui devrait assumer la coprésidence. M. Rogers a dit préférer que les secrétariats soient centralisés, ce qui favorise la cohérence entre les comités et en rationalise l'administration. Toutefois, permettre à des organismes additionnels de contribuer à l'établissement des ordres du jour des comités peut mener à des conversations plus riches au cours de leurs séances.

¹ CAN037056.

NON CLASSIFIÉ

[11] M^{me} Drouin a commenté sur un document indiquant que le S et R ne recommandait pas de permettre à SP de continuer à coprésider le Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale (« **CSMSN** »). Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. M^{me} Drouin a soutenu que le rôle de SP est un département axé sur les politiques en matière de sécurité nationale et que, puisque le CSMSN élabore des politiques, il serait logique que SP y joue un rôle. M^{me} Drouin n'a pas ressenti de tension liée au fait que SP a continué à assumer la coprésidence; la relation de travail demeure fluide, peu importe le ministère qui assume la présidence ou la coprésidence des comités. Elle a affirmé que la rationalisation de la structure actuelle était prioritaire, tout comme le renforcement du pouvoir des SMA, et a indiqué qu'il existe à l'heure actuelle trop de comités.

2.3. Cabinet

[12] Selon M. Hannaford a fait remarquer que, le Conseil de la sécurité nationale (« **CSN** »), un comité du Cabinet présidé par le PM, représente un changement de taille dans la gouvernance de la communauté de la sécurité nationale. Il a mentionné que le CSN a pour but de faire office de tribune stratégique et de carrefour où discuter d'enjeux de sécurité nationale avec la participation de hauts fonctionnaires de la fonction publique. M^{me} Drouin a expliqué qu'à titre de SG-CSNR, elle est la secrétaire officielle du CSN. Elle a décrit les réunions du CSN comme axées sur les politiques et a déclaré que le CSN, par opposition au Cabinet, constitue un comité d'orientation davantage qu'un comité de prise de décision transactionnelle. Il s'agit du seul comité du Cabinet qui se penche à la fois sur le renseignement et sur l'élaboration de politiques. Des dossiers de renseignement sont préparés pour les ministres et les SM en prévision des réunions du CSN, et des breffages leur sont offerts. M^{me} Drouin a fait remarquer que les ministres sont réceptifs au renseignement, participent aux réunions préparatoires et se fondent sur le renseignement lorsqu'ils établissent les orientations et directives lors des discussions du CSN. La valeur ajoutée de ces discussions sur le renseignement à la table des décideurs en matière de politiques est évidente. M^{me} Drouin a fait remarquer que le CSN est à l'avant-plan de la gestion des enjeux de sécurité nationale.

NON CLASSIFIÉ

[13] M. Hannaford a ajouté que l'ordre du jour du CSN peut changer et qu'il s'inscrit dans un cycle fluide dans le cadre duquel la communauté de la sécurité nationale peut demander des directives en lien avec un enjeu, mettre en œuvre les directives du CSN et en dernier lieu revenir vers celui-ci pour lui présenter son évaluation de l'enjeu et/ou des faits nouveaux et obtenir des directives additionnelles. Il a fait remarquer que le CSN est une occasion d'utiliser le renseignement de manière cohérente avec les considérations de politiques publiques et de considérations opérationnelles. M^{me} Drouin a précisé que tous les ministères peuvent soumettre ces enjeux au Cabinet afin qu'une décision soit prise, par un mémoire au Cabinet.

3. Circulation de l'information

3.1. Description générale

[14] Les avocats de la Commission ont posé des questions aux personnes qui participaient à l'entrevue en lien avec les changements proposés aux pratiques de partage du renseignement au sein du gouvernement². M^{me} Thomas a dit qu'en raison de fuites médiatiques de contenu classifié en 2022 [une série d'articles publiés dans les médias qui semblaient fondés sur du renseignement classifié en lien avec des incidents potentiels d'ingérence étrangère], des préoccupations ont surgi relativement au contrôle, au traitement et au partage du renseignement, y compris le contrôle du lectorat, et à la raison pour laquelle le renseignement est consulté (compte tenu du principe du besoin de savoir) et la destruction éventuelle de rapports. Ces questions étaient des sujets de conversations quotidiennes entre elle et M. Rogers, qui avait entrepris d'améliorer la gestion du renseignement. M^{me} Thomas a expliqué que M. Rogers voulait s'assurer que le renseignement auquel accédaient les hauts fonctionnaires leur était utile et pouvait être exploité.

[15] M. Rogers a affirmé qu'il a commencé à discuter de ces sujets vers la fin du printemps ou à l'été 2023. Il cherchait à s'assurer que les agences communiquent le

² CAN028145.

NON CLASSIFIÉ

renseignement aux hauts fonctionnaires de façon cohérente et qu'il existe un système homogène pour assurer le suivi du partage du renseignement.

- [16] M. Rogers a ajouté que le SCRS, le CST et le Secrétariat de l'évaluation du renseignement du BCP (« **SER du BCP** ») transmettent le renseignement principalement au moyen d'une nouvelle base de données gouvernementale. Celle-ci remplace graduellement un ancien système utilisé par certaines agences gouvernementales depuis 2001. Il a fait remarquer que le SCRS, qui diffusait auparavant les rapports de renseignement par courriel sur le Réseau canadien Très secret (« **RCTS** »), utilise maintenant la nouvelle base de données gouvernementale. Le suivi de la diffusion, du lectorat et de la rétroaction est automatisé. Cela se distingue du renseignement envoyé par courriel, pour lequel les destinataires doivent manuellement accuser réception ou donner une rétroaction afin d'indiquer qu'ils ont lu un produit.
- [17] Selon M. Rogers, on a également recours aux agents des relations avec la clientèle (« **ARC** ») [les ARC sont des employés du CST chargés de diffuser le renseignement aux hauts fonctionnaires et bureaux des ministres] afin d'assurer le suivi du renseignement et d'en effectuer la diffusion. Les ARC peuvent imprimer le renseignement à partir de la plateforme de diffusion et de suivi du CST pour le diffuser sur support papier. Pour ce faire, ils sont tenus d'indiquer le nom du client pour lequel un document est imprimé et de mettre à jour la plateforme une fois que le destinataire a lu le document, y compris en y intégrant la rétroaction, le cas échéant, fournie par celui-ci à l'ARC.
- [18] M. Rogers a expliqué qu'au sein du BCP, le processus de diffusion du renseignement avec le Cabinet du premier ministre (« **CPM** ») se systématise. M. Rogers et M^{me} Drouin ciblent les produits de renseignement figurant dans leurs dossiers de renseignement quotidiens qui doivent être portés à l'attention du CPM, du PM et du greffier, et le fournissent aux ARC. Les produits de renseignement ainsi ciblés sont rassemblés dans un dossier de renseignement hebdomadaire préparé pour le PM et le CPM. Le PM lit ce dossier chaque semaine durant une plage horaire réservée à cette fin. M. Rogers et M^{me} Drouin organisent également des breffages réguliers (hebdomadaires) à l'attention

NON CLASSIFIÉ

du PM et des hauts dirigeants du CPM. M^{me} Drouin a précisé que l'identification, parmi la vaste quantité de renseignement produit par les agences de renseignement canadiennes (environ 71 000 rapports ont été rédigés en 2023), du renseignement qui devrait être porté à l'attention des hauts dirigeants lors de ces breffages est un exercice difficile qui exige une capacité de discernement importante. Il s'agit d'un aspect fondamental du rôle du BCP puisque le temps des ministres et des SM est leur bien le plus précieux. Comme ces décisions reposent sur l'appréciation personnelle, elles peuvent toujours être contestées. M. Hannaford a fait remarquer qu'au fil du temps, le BCP a amélioré sa capacité à cibler le renseignement qui doit être porté à l'attention du PM et du CPM et que ce processus de triage a des avantages concrets. M. Rogers a remarqué que le PM lit toujours ce que la SG-CSNR et lui-même lui signalent qu'il doit lire.

- [19] Les avocats de la Commission ont interrogé les participants à l'entrevue au sujet du paragraphe 160 du *Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement*. [Ce paragraphe conclut (i) que les agences de renseignement retirent parfois de l'information importante des rapports de renseignement au motif que celle-ci est trop délicate ou que les rapports capteront tout de même l'attention, et (ii) que, dans certains cas, de hauts fonctionnaires ont exigé que les agences de renseignement retirent les rapports publiés parce qu'ils croyaient que l'information contenue était trop délicate sur le plan politique.]
- [20] M. Hannaford a affirmé que, selon son expérience, le système de renseignement canadien s'assure que la connaissance reflète les besoins, quelque délicat que soit le renseignement en question. M^{me} Drouin et M^{me} Thomas ont déclaré ne pas être au courant de situations où on leur aurait dit de retirer du renseignement en raison de sa nature épineuse sur le plan politique. M^{me} Thomas a ajouté qu'à titre de CSNR, elle a demandé aux analystes de rédiger des rapports de renseignement qui soient clairs et précis, plutôt que de les dramatiser pour les rendre prenants et attirer l'attention.
- [21] Selon M. Hannaford, lorsque le PM voyage à l'étranger, il peut avoir accès, au besoin, à du renseignement classifié. M. Rogers a ajouté qu'AMC peut tenir des breffages

NON CLASSIFIÉ

classifiés en temps utile pour les hauts fonctionnaires un peu partout, ce qui fait en sorte que ceux-ci peuvent être informés pendant leurs déplacements.

3.2. Incidents particuliers

3.2.1. Disponibilité de rapports du SCRS

[22] Les avocats de la Commission ont abordé avec les personnes présentes un échange de courriels entre M. Rogers et des employés du Secrétariat de la sécurité du renseignement du BCP (« **S et R du BCP** »), y compris M^{me} Lisa Ducharme. Dans cet échange, M^{me} Ducharme indique que le S et R du BCP n'a pas vu l'évaluation du SCRS portant précisément sur le meurtre de M. Hardeep Singh Nijjar parce qu'initialement, le SER ne figurait pas sur la liste de diffusion de ce rapport, ce qui, de son avis, représentait [TRADUCTION] « un enjeu plus vaste en lien avec la diffusion que nous espérons régler à un moment donné ». Les participants à l'entrevue ne savaient pas quel était l'« enjeu plus vaste » auquel M^{me} Ducharme faisait allusion. M. Rogers a expliqué que la diffusion de l'évaluation du SCRS sur le meurtre de M. Nijjar était extrêmement limitée vu son caractère particulièrement confidentiel et les incidences importantes sur la sécurité publique qui pourraient s'ensuivre si le renseignement en lien avec le meurtre fuitait. Par conséquent, il n'a pas été étonné que l'évaluation du SCRS n'ait pas été diffusée à large échelle. M^{me} Thomas a ajouté que la diffusion ne visait que des destinataires désignés et demeurait aussi limitée que possible, vu sa nature extrêmement confidentielle, de telle sorte qu'au départ, le S et R et le SER n'étaient pas nommés. Avec l'accroissement de la confiance dans le renseignement, l'évaluation du SCRS a été diffusée plus largement. M. Hannaford a dit que, de son point de vue, le renseignement relatif au meurtre a été remarquablement bien communiqué et, bien qu'il ait fait l'objet d'un contrôle étroit, il a été rapidement transmis au PM.

3.2.2. Le « Rapport spécial du BCP »

[23] Les avocats de la Commission ont interrogé les participants à l'entrevue sur l'analyse par l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de

NON CLASSIFIÉ

renseignement (« **OSSNR** ») de la diffusion d'un rapport (le « **Rapport spécial du BCP** ») par le SER du BCP, concernant les tactiques d'ingérence étrangère de la République populaire de Chine (« **RPC** »). [L'OSSNR a déterminé que, malgré la recommandation du SER du BCP de fournir le Rapport spécial du BCP à certains ministres et sous-ministres, celui-ci est demeuré au stade de l'ébauche et ne leur a pas été envoyé ni au CPM.] M^{me} Thomas a noté que dans le cadre de son examen, l'OSSNR n'a pas discuté avec elle.

- [24] M^{me} Thomas a expliqué que selon elle, il n'y avait rien de particulièrement singulier dans le Rapport spécial du BCP. Le rapport a été rédigé à la demande de son prédécesseur [M. David Morrison]. Il s'agissait d'une introduction utile pouvant soutenir les politiques et les discussions au sein de la communauté de la sécurité nationale en lien avec les menaces posées par la RPC, mais non du type de rapport qu'elle aurait envoyé au PM. Il n'exigeait aucune décision, n'apportait aucun changement à la connaissance de la situation, et n'ajoutait rien à ce qui avait déjà été communiqué au PM. La procédure appropriée aurait été de le diffuser dans le cadre du processus de gouvernance normal du SER du BCP. Elle a souligné que la CSNR n'approuve pas, ni n'approuvait, formellement les produits du SER du BCP, avant qu'ils soient diffusés : le SER du BCP prend des décisions indépendantes en matière de diffusion puisqu'il s'agit d'une unité indépendante. Selon M^{me} Thomas, l'indépendance est un élément essentiel de toute entité d'évaluation du renseignement.

3.2.3. Le document sur le ciblage

- [25] Les avocats de la Commission ont interrogé les personnes participant à l'entrevue au sujet des conclusions de l'OSSNR sur la diffusion d'un rapport (le « **document sur le ciblage** ») produit par un analyste du SCRS et concernant la prise pour cible d'acteurs politiques canadiens par la RPC. [L'OSSNR a relevé que le SCRS et le BCP n'étaient pas du même avis quant à l'issue d'une réunion pour discuter du document sur le ciblage en février 2023. Selon le SCRS, la réunion a donné lieu à une demande de la CSNR de produire une version écourtée et « expurgée » du document sur le ciblage, préparée en particulier pour le PM. Selon le BCP, le rapport en question n'était pas

NON CLASSIFIÉ

destiné spécifiquement au PM. L'OSSNR a conclu que le directeur du SCRS ignorait que la version expurgée du document sur le ciblage, achevée en mars 2023, n'avait pas été transmise au PM, l'absence d'un suivi lui donnant l'impression que le PM l'avait consulté.] M^{me} Thomas a souligné que dans le cadre de son examen, l'OSSNR n'a pas discuté avec elle.

[26] M^{me} Thomas a indiqué que la première version du document sur le ciblage a été rédigée en 2021, mais qu'elle n'en a pris connaissance qu'en 2023 et avait certaines questions. Vu les fuites dans les médias qui avaient cours, elle avait des préoccupations en lien avec la diffusion à large échelle de ce document ainsi qu'avec le dévoilement des noms des députés qui auraient été ciblés, ce qui n'est pas la pratique usuelle, puisque cette information pourrait être utilisée à mauvais escient si elle se retrouvait en mauvaises mains. Elle se posait également des questions sur le contexte de rédaction du document sur le ciblage ainsi que sur son contenu. Pour cette raison, elle a convoqué une rencontre de la communauté de la sécurité nationale pour discuter du document. Par suite de ces discussions, le document sur le ciblage a été revu, le nom des députés a été masqué et la diffusion du document a été restreinte. M^{me} Thomas n'a pas vu l'ébauche subséquente.

[27] M^{me} Charette a confirmé qu'il existait des divergences d'opinion à propos de l'importance du document sur le ciblage et, en particulier, de la caractérisation des activités qui y étaient décrites à titre d'ingérence étrangère ou d'activités diplomatiques normales. Par exemple, forte de son expérience préalable à titre d'ambassadrice, elle a dit qu'il est normal pour un diplomate de tenir une liste des députés qui sont pertinents aux fins d'un dossier en particulier sur lequel il travaille. En tant que diplomate, prendre part à des activités géopolitiques exige des recherches pour connaître les personnes à qui s'adresser. Pour elle, l'enjeu principal n'était pas l'existence de la liste, mais plutôt l'usage que voudrait en faire le diplomate.

[28] Après avoir mentionné son expérience d'ancien ambassadeur, M. Hannaford a indiqué qu'il n'existe pas de démarcation nette entre l'ingérence étrangère et l'activité diplomatique. Cela exige une analyse au contexte propre à chaque situation, ce pourquoi le débat sur la distinction est important. Il a fait remarquer que, par exemple,

NON CLASSIFIÉ

dans le cadre de négociations commerciales avec un pays étranger, le Canada doit connaître l'opinion des intervenants étrangers, savoir lesquels ont de l'influence, lesquels sont favorables aux intérêts du Canada – cela fait partie d'une stratégie diplomatique. Il a également fait remarquer, en ce qui concerne les situations pouvant donner lieu à des sanctions, les missions canadiennes peuvent compiler des listes de cibles potentielles. Le fait est qu'il existe une vaste gamme de mesures potentielles que peuvent prendre les pays pour exercer une influence dans le domaine géopolitique. Voilà pourquoi il est important de tenir compte de différentes opinions, ce que permettent la composition du Comité des SM sur la gestion de l'intervention du renseignement (« **CSMGIR** ») et le Groupe des cinq. M^{me} Thomas a expliqué que le Canada doit faire preuve de prudence avant d'accuser d'autres pays d'ingérence étrangère et s'assurer que l'accusation n'est pas fondée sur des activités que le Canada entreprend également à l'étranger, ce qui pourrait compromettre la sécurité des diplomates canadiens.

[29] M. Rogers a ajouté que, bien qu'il soit nécessaire à un certain moment de différencier l'IE et l'influence étrangère, cette distinction n'est pas requise au début de la collecte de renseignement. Le renseignement sur l'influence étrangère demeure utile, mais il est moins pertinent pour le greffier ou le PM, à qui l'on réfère habituellement du renseignement lorsqu'une décision doit être prise. M^{me} Drouin a ajouté que le contexte est important lorsqu'il s'agit de comprendre la portée des activités d'influence étrangère décrites dans le renseignement. Par exemple, le fait que ces activités aient cours en période électorale, lorsque les attentes relatives à la conduite des diplomates peuvent être différentes, peut avoir une incidence sur leur portée. M^{me} Thomas a complété en affirmant que si le document sur le ciblage avait été porté à l'attention de la CSNR lorsqu'il a été initialement rédigé en 2021, des mesures différentes auraient pu être prises. Toutefois, ses préoccupations concernant le dévoilement des noms et la diffusion à large échelle du document auraient subsisté.

[30] Selon M^{me} Charette, lorsque le renseignement est reçu, la fonction publique a à sa disposition une gamme d'outils et de réponses. La réponse n'est pas toujours de se tourner vers le greffier ou le PM. M. Hannaford a indiqué que cette fonction de triage est

NON CLASSIFIÉ

le but premier d'une structure de gouvernance, dont la tâche consiste à déterminer ce que représente le renseignement et la réponse appropriée. Il est d'avis qu'il est peu utile de porter du renseignement à la connaissance du PM sans expliquer sa signification ou son importance, ou encore sans articuler des réponses à la signification de ce renseignement.

4. Priorités en matière de renseignement

[31] M^{me} Drouin a expliqué que les priorités en matière de renseignement approuvées par le Cabinet ne sont pas classées par ordre d'importance; il faut plutôt les voir comme des catégories. Les catégories demeurent généralement les mêmes, mais leur priorité relative et leur intensité varient avec le temps selon l'attention portée aux enjeux qui sont associés à chacune d'elles. Cela permet aux agences d'ajuster leurs efforts en matière de collecte de renseignement pour chaque priorité selon le contexte.

[32] M. Rogers a précisé qu'après que les priorités aient été approuvées par le Cabinet, les ministres transmettent des directives aux ministères et aux agences quant à la façon d'interpréter les priorités relevant de leur portefeuille. Les SMA supervisent un processus qui comprend l'élaboration d'exigences en consultation avec leurs clients et les analystes. Pour ce faire, ils rédigent des questions sur le renseignement afin de guider les exigences applicables à la collecte de ce renseignement, en gardant à l'esprit la question fondamentale, à savoir « quel renseignement serait le plus utile aux clients respectifs de ce renseignement? ». Ces exigences sont détaillées, ce qui favorise la collecte de renseignement ciblée conforme aux priorités. M^{me} Drouin a indiqué que les données montrent une légère augmentation du nombre d'exigences et de demandes liées à l'ingérence étrangère comparativement aux années précédentes, et qu'on note une tendance à la hausse. M. Rogers a soutenu qu'il faudrait tenir compte de cette croissance dans le cadre de l'examen national des dépenses. [L'examen national des dépenses est un rapport annuel publié par le BCP illustrant le coût de la collecte de renseignement pour le gouvernement.]

NON CLASSIFIÉ

5. Le Groupe des cinq

- [33] Les avocats de la Commission ont demandé aux participants de commenter les notes d'une réunion du Comité des SM sur l'ingérence étrangère (« **CSMIE** ») tenue le 20 avril 2023. M^{me} Thomas a expliqué que le CSNR et SP coprésident ce comité. Elle a discuté de certains points précis énumérés dans les notes qui portent sur la façon d'aborder l'ingérence étrangère entre les élections. Selon elle, pendant cette période, il est devenu évident que le rapporteur spécial indépendant (« **RSI** ») était d'avis que les SM étaient hautement sensibilisés au renseignement lié à l'ingérence étrangère lorsqu'ils siégeaient au Groupe des cinq experts, mais il s'interrogeait sur la façon de maintenir ce degré de sensibilisation entre les élections ou de l'augmenter en cas d'élection anticipée, et sur comment gérer les élections partielles. M^{me} Charette a ajouté que la discussion ayant donné lieu aux notes de la réunion du 20 avril 2023 était axée sur les réflexions internes des SM quant à la façon de répondre aux demandes et aux questions du RSI.
- [34] Selon M^{me} Charette, cette discussion a mené à d'autres conversations sur la structure appropriée pour assurer un suivi durant les élections partielles et sur la façon de transmettre des informations et du renseignement aux ministres au besoin, étant donné que ceux-ci doivent continuer d'assumer leurs responsabilités pendant les élections partielles et que le Parlement continue de siéger. M^{me} Charette a ensuite commenté un mémorandum non daté destiné au PM et recommandant la mise en place de mesures additionnelles en vue des élections partielles à venir, y compris l'activation du Groupe des cinq; soulignant également qu'un nombre important de discussions avaient cours dans le domaine public au sujet de l'ingérence étrangère à ce moment, et qu'il était important de maintenir la confiance du public dans les élections partielles. Le PM avait demandé des conseils quant aux mesures à instaurer en vue des élections partielles. En premier lieu, il lui a été recommandé d'activer le Groupe des cinq experts, mais M^{me} Charrette a fait remarquer que ces conseils ont par la suite été raffinés pour préciser qu'il vaudrait mieux avoir recours au CSMGIR qu'au Groupe des cinq experts.

NON CLASSIFIÉ

- [35] M^{me} Thomas a indiqué que, par suite de discussions subséquentes, il a été décidé que le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (le « **Groupe de travail** ») se rapporterait au CSMGIR pendant les élections partielles. Le CSMGIR a tenu des discussions pour déterminer le type d'informations ou de renseignement qui serait communiqué aux ministres pendant les élections partielles. M^{me} Thomas a également souligné que toute information communiquée aux ministres serait également soulevée avec le greffier. Ce processus de transmission de l'information au greffier n'a pas été déclenché étant donné qu'aucun incident d'ingérence étrangère n'a été repéré durant les élections partielles de juin 2023.
- [36] Selon M^{me} Thomas, ce processus a été très efficace, puisque le CSMGIR se rencontrait déjà sur une base hebdomadaire et examinait le même type d'information qu'il recevait désormais du Groupe de travail. M^{me} Charette a expliqué qu'il était entendu que les ministres pertinents, qui continuaient d'assumer leurs responsabilités durant les élections partielles, seraient chargés de faire des annonces pour alerter le public en cas d'incident d'ingérence étrangère, le cas échéant.
- [37] M^{me} Charette a fait remarquer qu'il existe une distinction clé entre les élections fédérales à l'échelle nationale et les élections partielles : les élections partielles, règle générale, ne se produisent simultanément que dans quelques circonscriptions. Pour cette raison, il n'existe aucune distinction concrète entre l'intégrité des élections fédérales « dans leur ensemble » et l'intégrité d'une élection particulière. M^{me} Drouin a ajouté que le CSMGIR a adopté la même approche pour les élections partielles de 2024.
- [38] M. Rogers a expliqué que le CSMIGR a reçu le renseignement que le Groupe des cinq experts aurait reçu pendant la période électorale précédant les élections fédérales. M^{me} Charette et M. Rogers ont précisé que la composition du CSMGIR diffère de celle du Groupe des cinq experts; le SM de la Justice et le greffier ne siègent pas au CSMGIR. Toutefois, les membres du Secrétariat des institutions démocratiques du BCP (« **ID** ») assistent aux rencontres du CSMGIR en période d'élections partielles et tiennent des réunions avec le Groupe des cinq experts. M^{me} Drouin a ajouté que, de

NON CLASSIFIÉ

façon générale, le CSMGIR a amélioré la gouvernance de la sécurité nationale. Tous les organismes participent à l'établissement de son calendrier, ce qui explique que son travail comporte un volet pratique et un volet tactique.

- [39] M. Hannaford a souligné que le Groupe des cinq a également commencé à se réunir régulièrement pour se préparer aux élections à venir. Parmi les sujets récurrents à l'ordre du jour figurent les mises à jour du Groupe de travail sur l'environnement de la menace, des exemples tirés de la scène internationale, les communications, et l'engagement à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Il s'attend à une augmentation marquée de ses activités durant la période pré-électorale. Ce travail n'a pas pour but de supplanter la responsabilité ministérielle ni les travaux des comités des SM; il s'agit d'efforts préparatoires avant l'activation de la Convention de transition.

6. Le Groupe de travail

- [40] M. Rogers a mentionné que le SCRS préside maintenant le Groupe de travail. Bien que le Groupe de travail ne soit pas une organisation permanente, les agences qui en sont membres coopèrent sur une base constante. Le Groupe de travail ne fait qu'encadrer cette coopération et la focaliser sur les élections, en plus de prévoir des procédures particulières durant la période électorale [par exemple, la production et la diffusion quotidiennes de rapports de situation afin que le Groupe des cinq soit immédiatement avisé de toute menace visant les élections]. M. Rogers a dit que le Mécanisme de réponse rapide d'AMC se concentre sur la surveillance de l'espace virtuel pendant les élections, qu'il serait approprié d'évaluer la possibilité d'apporter des changements à cet égard, et que la question des ressources et des priorités demeurerait d'actualité. De plus, certains s'interrogent sur la possibilité de pérenniser le Groupe de travail, ce qui permettrait de mieux répondre aux menaces en évolution constante comme la désinformation et la désinformation.
- [41] M. Rogers a affirmé en disant que le BCP envisage d'héberger le Groupe de travail au sein d'un secrétariat permanent du BCP. Cette idée est née de l'initiative en cours pour modifier la structure de gouvernance de la sécurité nationale. Toutefois, le

NON CLASSIFIÉ

gouvernement n'a pas relevé de failles découlant du fait que le Groupe de travail ne soit pas hébergé au sein du BCP.

- [42] M. Hannaford a dit que cette discussion est d'autant plus pertinente vu la multiplication des moyens permettant de véhiculer de la mésinformation et de la désinformation, comme l'intelligence artificielle. Il a également discuté de la double menace à laquelle le Canada fait face : l'espionnage humain complètement secret « classique » et les menaces cybernétiques, plus nouvelles, parfois déployées en partie dans un environnement ouvert. La stratégie du Canada, y compris du Groupe de travail et du Groupe des cinq experts, doit inclure les acteurs non gouvernementaux qui ont les connaissances et les ressources pour contrer cette double menace et contribuer à renforcer notre résilience. Le Canada peut s'inspirer de l'expérience vécue par ses partenaires internationaux, y compris dans le cadre d'élections récentes.

7. Le dialogue avec les parties prenantes externes

7.1. Partenaires internationaux

- [43] M. Hannaford a expliqué que le Canada et ses partenaires internationaux partagent des préoccupations semblables en lien avec l'IE et que celle-ci fait l'objet de conversations à plusieurs niveaux à l'échelle internationale. Les secrétaires du Conseil des ministres dans les systèmes parlementaires de type Westminster se sont rencontrés à l'occasion pour discuter des défis qui se posent et des façons de contrer ces menaces. M^{me} Drouin a dit que ses homologues (les conseillers à la sécurité nationale) du G7 et de l'alliance du Groupe des cinq échangent également de l'information sur l'IE. M^{me} Thomas a complété en expliquant que ces conversations ont cours depuis longtemps.
- [44] Selon M. Rogers, la complexité accrue de la menace signifie que l'aide de ses alliés est importante pour le Canada. Pour M. Hannaford, il est entendu que, vu la quantité excessive de mésinformation et de désinformation, il est impossible de réfuter chaque faux récit. La clé pour combattre la mésinformation et la désinformation est plutôt de renforcer la résilience et de mettre à jour les tactiques employées pour permettre à la population de mieux évaluer l'exactitude de l'information reçue.

NON CLASSIFIÉ

7.2. Gouvernements provinciaux et territoriaux

- [45] M. Hannaford a souligné que la mobilisation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en lien avec l'IE comporte plusieurs aspects. Le gouvernement fédéral a certaines responsabilités. Lorsque le gouvernement fédéral examine des éléments d'information, il évalue comment les communiquer sans s'ingérer dans les compétences provinciales, tout en veillant à ce que le renseignement obtenu auprès de sources confidentielles soit protégé. Il a souligné les modifications législatives apportées par le projet de loi C-70 et que des réseaux avec les provinces et les territoires sont en train d'être créés, les représentants des provinces et territoires étant encouragés à obtenir leur autorisation de sécurité. Le gouvernement favorise le renforcement des capacités avec les gouvernements infranationaux. M. Hannaford tient des discussions de façon régulière avec ses homologues provinciaux et territoriaux.
- [46] Selon M^{me} Drouin, le projet de loi C-70, *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*³ constitue un important changement. Cette loi étendra les pouvoirs du SCRS de communiquer de l'information classifiée aux gouvernements infranationaux. L'accent est maintenant mis sur la création de réseaux et sur l'obtention, pour les fonctionnaires, des autorisations de sécurité requises pour recevoir l'information pertinente. M. Rogers s'est dit d'accord et a donné les exemples de séances d'information préventives organisées par le SCRS pour les élus provinciaux et des efforts de mobilisation déployés par le Centre canadien pour la cybersécurité du CST avec les provinces. Il a observé une systématisation accrue des voies d'échange entre les provinces et le gouvernement fédéral, y compris entre les SMA, bien que la structure puisse toujours être améliorée. M^{me} Charette a convenu qu'il existe de multiples mécanismes de coordination avec les provinces qui sont particuliers à chaque ministère fédéral. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de prudence dans cette sphère. La collaboration est généralement le résultat d'une invitation d'un gouvernement provincial ou territorial, qui sollicite le gouvernement fédéral.

³ Le Parlement a promulgué le projet de loi C-70, la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*, L.C., 2024, c. 16. Elle a reçu la sanction royale le 20 juin 2024.

NON CLASSIFIÉ

[47] M. Rogers a indiqué qu'il s'agit d'un domaine propice à des réflexions additionnelles, et dans lequel beaucoup de travail reste à accomplir. En particulier, l'un des objectifs consisterait à s'assurer que les provinces ont nommé des personnes-ressources et des représentants en matière de sécurité nationale qui soient l'homologue des intervenants fédéraux. Il conviendrait également de s'assurer que les gouvernements infranationaux puissent utiliser l'information transmise par les fonctionnaires fédéraux. M. Hannaford a ajouté que les gouvernements fédéral et provinciaux font face à des enjeux similaires, notamment la mésinformation et la désinformation. Ainsi, il est logique de mettre en commun les ressources et les connaissances pour faire face à des menaces conjointes.

7.3. Partis politiques

[48] M. Hannaford a déclaré que la mobilisation avec les partis politiques comporte également plusieurs aspects. Il faut atteindre un équilibre entre la communication avec les partis politiques et la nécessité de demeurer impartial. Puisque les partis politiques sont des entités privées et que la fonction publique est par nature non partisane, les gouvernements doivent faire preuve de prudence avant de réglementer les processus d'investiture. Sans demande explicite pour des règlements, la fonction publique serait réticente à proposer des politiques en ce sens.

[49] M^{me} Drouin a ajouté que les nouvelles infractions créées par le projet de loi C-70 sont également le reflet des processus internes des partis politiques à certains égards. Elle a souligné que l'habilitation de sécurité limitée (cote de sécurité de niveau Secret) des représentants des partis empêche parfois les responsables du gouvernement de communiquer de l'information suffisamment précise pour que le message qu'ils souhaitent communiquer soit bien compris.

8. Modifications législatives

[50] Selon M^{me} Drouin, la *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère* instituée par le projet de loi C-70 favorisera la transparence et l'engagement démocratique. Toutefois, les registres ne devraient pas être perçus comme une

NON CLASSIFIÉ

panacée. Il s'agit plutôt d'un autre outil de détection de l'ingérence étrangère et d'application de sanctions pour le Canada.

9. Incidents d'ingérence étrangère particuliers

9.1. L'expulsion de Zhao Wei

- [51] Les témoins ont commenté les notes manuscrites prises par Brian Clow durant les rencontres du 2⁴, du 6⁵ et du 7⁶ mai 2023. Au cours de ces réunions, des hauts fonctionnaires du gouvernement, des employés du CPM et le PM ont discuté de l'expulsion de M. Zhao du Canada.
- [52] M^{me} Thomas a expliqué que, suivant la publication d'un article de journal divulguant du renseignement sur la prise pour cible alléguée de la famille de Michael Chong en RPC par des hauts responsables de la RPC, le gouvernement a évalué les mesures concrètes qu'il pourrait prendre en guise de réponse. L'une des options présentées était de déclarer M. Zhao *persona non grata*. M^{me} Thomas a mentionné que de longues discussions ont eu cours, car on craignait que cette option n'entraîne des conséquences pour les diplomates canadiens en Chine. La mesure de rétorsion prise par la RPC [soit avoir déclaré le consul du Canada à Shanghai *persona non grata*] n'a pas étonné M^{me} Charette.
- [53] La déclaration de M. Zhao comme *persona non grata* relevait des pouvoirs de la ministre Joly. Le BCP a décidé d'informer le PM en raison des tensions élevées entre le Canada et la RPC.

9.2. Prise pour cible des membres de la diaspora par la Russie

- [54] Les avocats de la Commission ont posé à M. Rogers des questions en lien avec une note de service destinée à la CSNR faisant mention de l'ordre du jour d'une réunion du

⁴ CAN019500 [datées erronément du 7 mai 2024].

⁵ CAN018000.

⁶ CAN018001.

NON CLASSIFIÉ

CSMGIR et, plus particulièrement, d'un produit de renseignement du SCRS qui concernait la diaspora russe. Il a indiqué n'avoir jamais vu cette note de service auparavant. Toutefois, il s'est dit peu surpris de voir ce sujet à l'ordre du jour, bien qu'il n'ait pas fait l'objet de discussions par le CSMGIR. M^{me} Thomas a noté qu'il n'était pas rare que les ordres du jour du CSMGIR incluent plus de sujets qu'il n'était possible d'en traiter au cours d'une réunion.

9.3. Han Dong

[55] Les personnes participant à l'entrevue ont commenté une note de service destinée au PM, de même qu'une autre note de service semblable rédigée pour le ministre LeBlanc, lesquelles mentionnaient toutes deux le député Han Dong et des discussions s'y rapportant.

9.4. La prise pour cible de Michael Chong sur WeChat

- [56] Selon M^{me} Thomas, il s'agit d'un exemple d'un ministère qui soulève une question au CSMGIR, ce qui a permis au gouvernement de coordonner sa réponse à une menace d'ingérence étrangère.
- [57] M^{me} Charette a soutenu que le Mécanisme de réponse rapide avait détecté cet incident dans le cadre de ses activités de surveillance accrue pendant les élections partielles par le truchement du GT MSRE. Aucune menace ne se posait à la sécurité de M. Chong, mais il faisait l'objet d'une campagne de désinformation.
- [58] Le CSMGIR a discuté de cette campagne, ce qui a mené à une série de mesures qui ont toutes été appliquées : continuer à surveiller la situation, informer M. Chong et discuter avec les diplomates de la RPC pour tenter de mettre un frein à cette campagne. M^{me} Thomas a considéré qu'il était nécessaire d'informer le PM, car M. Chong était un député de haut rang depuis certains événements récents. Elle voulait s'assurer que le PM était au courant de la situation et reçoive des conseils, et non seulement de l'information.

NON CLASSIFIÉ

10. Conclusion

10.1. Diversité de perspectives au sein de la communauté de la sécurité nationale

- [59] M. Hannaford a mentionné qu'il est essentiel pour les organismes gouvernementaux et les ministères de tabler sur leur propre point de vue, souvent différent, dans l'analyse des enjeux factuels complexes qui découlent souvent des incidents potentiels en matière d'ingérence étrangère. Toutes ces opinions différentes doivent être analysées afin d'en arriver à une décision éclairée. M. Hannaford a souligné que la composition du Groupe des cinq experts illustre l'importance d'examiner ces ensembles de faits par nature compliqués depuis des angles distincts.
- [60] M^{me} Thomas a souligné que la pensée de groupe est dangereuse en ce qui concerne les enjeux de sécurité nationale. Voilà pourquoi les ministères doivent se remettre en question les uns les autres. Le débat est essentiel à la santé du système. C'est pourquoi certaines décisions sont délibérément conjointes. Le CSNR doit évaluer pleinement toutes les positions. Le rôle du CSNR requiert d'avoir une large vision du monde et une compréhension de la façon dont le renseignement est utilisé.
- [61] M^{me} Drouin a ajouté qu'il existe des tensions entre les ministères et les organismes du gouvernement dans tous les aspects de la gouvernance, et non seulement le renseignement ou l'ingérence étrangère. Le BCP a pour fonction, entre autres, de contribuer à évaluer les différentes manières d'aborder les enjeux.
- [62] M^{me} Charette a exprimé son accord. L'essence même de la gouvernance réside dans la gestion d'intérêts et d'opinions divergents afin d'élaborer des politiques publiques. Il est ardu de créer des mécanismes universels ou de créer des listes de contrôle qui conjuguent les divergences d'opinions en raison de l'influence des faits ou d'un contexte particuliers. Les faits sous-jacents déterminent l'analyse requise pour régler un problème précis.

NON CLASSIFIÉ

10.2. Le rôle du CSNR

- [63] Selon M^{me} Thomas, il serait peu utile de créer un cadre législatif applicable au CSNR. Le cas échéant, ce cadre pourrait contribuer à clarifier le rôle du CSNR, mais elle n'estime pas que ce soit nécessaire. Il était suffisant, pour illustrer l'importance de ce poste, que le PM en rehausse le grade comme il l'a fait en nommant M^{me} Drouin au poste de CSNR tout en maintenant ses fonctions de sous-greffière. M. Hannaford a affirmé que cela a constitué une avancée positive, tout comme la désignation du CSNR à titre de secrétaire du CSN.
- [64] M^{me} Thomas a ajouté que le rôle et le travail du CSNR sont principalement déterminés par les événements marquant un monde en constante évolution plutôt que par une liste de responsabilités enchâssées dans la loi, comme un « instantané » fixé dans le temps. Il serait difficile de prévoir dans la loi un ensemble d'enjeux pertinents à aborder par le CSNR. Le degré d'activité sans précédent des dernières années a contribué à façonner ce poste plus que les personnes qui l'ont occupé.

10.3. La culture du Canada en matière de sécurité nationale

- [65] M. Hannaford a mentionné que la complexité accrue de l'environnement géopolitique requiert que l'ensemble des Canadiennes et Canadiens s'unissent pour faire face aux menaces grandissantes.
- [66] M^{me} Drouin a expliqué que l'évolution des menaces surpasse souvent celle de la législation et des politiques. C'est pourquoi il faut constamment moderniser et améliorer les outils du Canada en matière de sécurité nationale. Le projet de loi C-70 a été un pas dans la bonne direction et, à son avis, le Canada n'accusait pas de retard par rapport à ses alliés du Groupe des cinq en matière de réponse à l'ingérence étrangère. M^{me} Charette a exprimé son accord avec M^{me} Drouin sur la nécessité d'une adaptation constante et a conclu en expliquant qu'une analyse complexe est requise à ce chapitre en raison de l'interaction des divers intérêts en jeu.